

IMPORTANT

Les nouvelles règles du Code du travail !

Suite à l'importante réforme du Code du travail (*Ordonnances MACRON de septembre 2017*), vous devez savoir ce qui va impacter la gestion de vos salariés. **Venez vous renseigner** afin d'appréhender au mieux les nouvelles règles du droit du travail.

Soirée d'information animée par **Me Anne-Cécile GROSSELIN**,
avocate spécialisée en droit du travail.



NOUVEAU

> Le jeudi 1er Février 2018
de 18 h à 20 h à la CAPEB 71 à CHALON-SUR-SAÔNE

- > Comment **négoier des accords** dans vos entreprises avec vos salariés ?
- > Faut-il mettre en place un **Comité Social et Economique** ?
(Remplace les délégués du personnel... Est-il obligatoire ? Pour qui ? Comment ça fonctionne ?)
- > **Les nouvelles procédures de licenciement**
(Les simplifications, les délais, les litiges aux Prud'hommes...)
- > Combien vont désormais **coûter les licenciements** ? *(les nouveaux barèmes...)*
- > **Compte pénibilité** : *quelles sont les modifications ? Que devez-vous faire ?*
- > Questions / Réponses

Nous vous attendons **nombreux** à cette soirée qui se clôturera par un apéritif !

Toni SPINAZZE
Président de la CAPEB 71

(1/19/2018/21/180201/2)



BULLETIN – RÉPONSE – Réunion « Ordonnances Code du Travail »
à retourner à la CAPEB 71 avant le 29/01/2018

> Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin par courrier,
par mail : capeb71@capeb71.fr ou par fax au 03.85.90.97.79

M et/ou Mme

- Participera à la **réunion** : « Ordonnances Code du travail »
à CHALON-SUR-SAÔNE le 01/02/2018 - Nb de personnes :
- Ne participera pas

*Coordonnées ou cachet de l'entreprise
(utile pour vous recontacter en cas de besoin)*